

ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le **18 janvier 2022**

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 10 janvier 2022

En visioconférence étaient présents parmi les OS : SUD, FO, CGT et
pour les employeurs AXESS : FEHAP, NEXEM, CROIX ROUGE
La présidence est assurée par Mme Amzaleg de la FEHAP
Pour la CFDT : Samira LEHAINE, Donia TEMACINI

L'ordre du jour est le suivant :

1. Demande des organisations syndicales de revalorisation salariale de 183 € net pour le secteur
2. Amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des métiers
3. Questions diverses

Déclaration liminaire AXESS :

AXESS présente ses meilleurs vœux à toutes et tous sous le signe de la santé.
AXESS annonce vouloir nous partager une information par orale, mais avant
demande l'avis de toutes les OS pour accueillir cette information.

Déclaration liminaire SUD :

SUD interroge la commission sur les négociations en cours et considère que ce
sont des négociations déloyales et fait lecture en séance de leur déclaration.

Déclaration liminaire CFDT :

La CFDT demande de faire un point sur les accords en cours QVT et Laforcade
en questions diverses.
AXESS informe que cela sera abordé en préambule.
La CFDT demande à SUD l'envoi par email de leur déclaration liminaire.



Suite déclaration liminaire AXESS :

Les Conseils d'administrations de NEXEM et de la FEHAP ont pris la décision d'une AG extraordinaire après consultation de leurs adhérents pour demander mandat de négociation d'une Convention Collective Unique Etendue (CCUE). Donc par anticipation l'AG qui devait avoir lieu au mois d'avril sera programmée le 17/02, à la même date chez NEXEM et la FEHAP.

CFDT : La CFDT est déçue de ne pas avoir été entendue suite à ses nombreuses alertes concernant les dates d'échéances notamment la conférence sociale. La CFDT veut connaître la date de la conférence sociale des métiers. La CFDT se désolé de voir que les choses se précipitent, par suite des annonces de CASTEX, et du départ d'Unicancer. La CFDT rappelle qu'elle dénonçait cette procrastination des employeurs en criant qu'il était urgent de ne pas attendre. Nous prenons acte de l'information transmise.

AXESS répond ne pas avoir connaissance de cette date et veut faire un point sur les négociations en cours :

- **Laforcade 1** : AXESS a demandé une recommandation patronale (Décision unilatérale) qui a reçu un avis favorable (non encore parue au JO). AXESS ne demandera pas l'extension, cela prive alors des salariés de cet accord.
- **Accord QVT** : cet accord a eu une opposition majoritaire des OS et AXESS n'a pas mandat de recommandation patronale ce jour.

CFDT : La CFDT est navrée pour les 100 000 salariés qui ne sont pas concernés et donc mis de facto sur « le côté ».

SUD et FO se demandent quelle démocratie est respectée malgré des oppositions majoritaires et la CGT dénonce des décisions de petits pas selon les doléances du gouvernement.

On peut déplorer que les OS passent sous silence les 100 000 salariés exclus du Laforcade !!!!!

1. DEMANDE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE REVALORISATION SALARIALE DE 183 € NET POUR LE SECTEUR

AXESS : rappelle le contexte de départ des négociations en cours (transposition) les mesures de la crise sanitaire concernaient que le service public et AXESS s'est battu pour bénéficier des enveloppes.

Pour la CFDT nous ne sommes pas d'accord avec le postulat des employeurs qui est d'aller vers une course aux enveloppes. Il faut d'abord créer et converger vers une CCUE et ensuite nous irons avec vous chercher les enveloppes paramétrées au plus juste pour ne pas laisser au bord de la route une partie des salariés, dont les non branchés ! Pour la CFDT nous rappelons que nous attendons toujours des réponses sur nos propositions faites depuis le mois de juin 2021 sur la CCUE.

De plus la CFDT est animée d'un principe de réalité : la mesure des 183 € pour tous n'est pas budgétairement prévue par le PLFSS, de ce fait seul un texte négocié sur la CCUE générera des augmentations bien supérieures.

FO CGT et SUD se sentent attaquer suite à leur droit d'opposition et pour eux cela crispe le dialogue social.

AXESS assume son lobbying de recherche des enveloppes pour transposition des mesures de revalorisation salariale du public et assume donc sa demande de recommandation patronale non étendue.

AXESS veut avancer vers un cadrage plus large d'où leur AG du 17 février pour demander un mandat pour négocier une CCUE.

2. AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION DES MÉTIERS

AXESS propose de partager un support et d'en échanger avec les OS. Le document sera envoyé par la suite.

La CFDT questionne sur la méthodologie de travail avec le document présenté par AXESS. La CFDT poursuit en rappelant avoir mis sur la table un projet abouti et travaillé avec ses adhérents. Si nous sommes dans une négociation loyale, la CFDT devrait recevoir des réponses. Nous attendons toujours les chiffrages annoncés par AXESS. Nous demandons des réponses point par point et ligne à ligne sur notre proposition. Elle enjoint par ailleurs les autres OS à faire des propositions qui pourront aussi être débattues.

CGT souhaite travailler sur le support fourni

SUD reste silencieux et FO refuse tout net la CCUE.

La CFDT se pose la question du débat et de la négociation sur la CCUE et de l'état de procrastination de cette négociation.

3. QUESTIONS DIVERSES

AXESS ne veut pas retravailler l'accord des mises à disposition, car elle considère qu'il est fragile et que dans son application il y a un jeu de places aussi bien chez les OE que chez les OS. À ce jour, il n'y a pas de support présenté par FO. AXESS considère que cet accord peut « tomber à l'eau » si des travaux sont présentés à la direction du travail.

La CFDT est attachée à sa représentativité. Cependant, la CFDT indique qu'il y a un travail à faire pour sécuriser le financement des mises à disposition.

SUD souhaite connaître les modalités des remboursements des mandats. AXESS propose de faire remonter ce point pour la réunion de l'AFIP du 19/01 auquel SUD est convié, mais ces derniers indiquent refuser d'y siéger.

Un point sur la CC66 CHRS qui ne concerne pas la CPPNI BASMSS : SUD interroge sur l'accord du SÉCUR 2 confirmé sur le site internet de NEXEM alors qu'il y aurait 3 oppositions d'OS. NEXEM et la CFDT affirment avoir réceptionné une seule opposition qui est celle de la CGT. La date limite d'opposition s'arrêtait au 28/12. SUD va vérifier auprès de l'administration de son syndicat au sujet du courrier d'opposition qui n'a pas été reçu/envoyé.

ODJ prochaine CPPNI fixée le 11 février 2022 :

- Négociation d'un avenant d'extension des 183 € pour tous
- Poursuite de l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des métiers
- Point sur l'accord QVT à la demande de la CFDT
- Questions diverses

Les négociatrices